

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-058-DE
Date de signature : 06/10/2011
Date de réception : 06/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - M. ALLAERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Formations « Incendie », « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » et initiation à l'utilisation des défibrillateurs destinées au personnel municipal - Extension aux agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Convention

M. JULIEN au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci de meilleure organisation et de bonne gestion des deniers publics, la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ont souhaité engager une démarche de mutualisation de services.

Dans ce contexte, alors que les agents des deux collectivités sont susceptibles d'intervenir dans les locaux de l'une ou de l'autre, il est apparu opportun que les agents du Grand Dijon puissent participer,

sur la base du volontariat, à des formations dispensées par le service de la Sécurité Civile et des Bâtiments de la Ville de Dijon.

Ainsi, dans le cadre de cette mise en commun des moyens et conformément à la législation actuellement en vigueur, trois types de formations sont proposés :

- formation « Incendie » comprenant une partie théorique, une séance de manipulation des extincteurs, et le cas échéant, des exercices d'évacuation pour mettre en pratique les acquis de la formation ;
- formation « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » - P.S.C.1 incluant un cours théorique et pratique ainsi qu'une validation à l'utilisation du défibrillateur ;
- formation «Défibrillateur » : initiation à l'utilisation de l'appareil.

La convention à passer entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a pour objet de définir les modalités d'organisation de ces formations.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à ce que les formations « Incendie », « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » et l'initiation à l'utilisation des défibrillateurs, actuellement destinées au personnel municipal, puissent également bénéficier aux agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise;

2 - approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ